

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

PROPOSÉ le :
pour

Ord. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Comm.
Vol. Guerre Méd. Evacué

N° d'ordre :
Volnummer :

IV/13370
[Signature]

A.P.
à tal
dépôt

Groupelement de résistance : *Armée Belge des Partisans*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *GRÉGOIRE*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Gamille*
Voornamen :

Patronyme : *Mandrin*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Yvermeux le 25 juillet 1915*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *Marie*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *Fusillé a Siege le 12-5-1944*
N° der eenzelveidheidskaart :

Grade et position militaire : *Soldat*
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Garde-champêtre auxiliaire*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *Waskar Andrie sa femme*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *en 1943*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : *P. I. 12 Mai 1943 P. A. le 20 septembre*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

1943. Cercle a Mandrin par la Feldgendarmarie le 5

Janvier 1944

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *Citadelle de Huy, St. Leonard a*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

Siege Citadelle a Siege Fusillé le 12 Mai 1944

N° de la carte du groupelement (si possible) : *Jacoby Emile chef de Bataillon P. A.*
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement : *Jacoby Emile chef de Bataillon P. A.*
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : *Bandier dans tous le Condraz et Environs*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*Expédition Punitive, Sabotage de tous Genre Distribution
de la presse clandestine Aide aux Réfugiés
Hébergement des Partisans Dépôt d'armes et munition*

*Je soussigné, Jean-Louis Guille ex-Chef de Bataillon
dans l'Armée Belge des Partisans certifie exact
et sincère les déclarations ci-dessus et certifie
avoir affilié d'intérêt aux deux précédemment
cité et de savoir en sous mes ordres, déclare en
avoir été satisfait.*

*Certifie sincère et véritable.
à Wandrin le 10/06/44 Jean-Louis Guille*

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :

Signature de l'intéressé,

Handtekening van belanghebbende,

Pour l'intéressé *W. G. G. G.*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepering;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepering vóór

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

pour les motifs suivants) :
, uit hoofde van volgende redenen) :

Seeau du
groupement.
—
Zegel der
groepering

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Service de Liquidation
de
L'Armée Belge des Partisans
36, avenue Milcamps, 36,
Bruxelles

Bruxelles, le

Sp. 13370

Monsieur le Bourgmestre,

Nandry

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé: *Gregoire Caville*, anciennement domicilié dans votre commune, rue *Nandry* N° , nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

Adam
R. ADAM

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis le 20 septembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages à Nandrin, le Condrez. Il constitue un dépôt d'armes et d'explosifs chez lui. Il héberge des partisans. Il participe aux actions contre les traîtres. Arrêté par l'ennemi à Nandrin le 5 janvier 1944, il est incarcéré à la Citadelle de Huy, Saint Léonard à Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 12 mai 1944.

G R E G O I R E . -

3 juin 1943 CAMILLE, ALBERT, GHISLAIN

FERNEE FRAINEUX, le 25 juillet 1915

Belge

Soldat

Soldat

Partisan

20 septembre 1943

inexistant sous l'occupation

néant:

néant:

française:

sa veuve:

WASKAR Andrée, Marie Stéphanie à NANDRIN,

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis le 20 septembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages à Nandrin, le Condrez. Il constitue un dépôt d'armes et d'explosifs chez lui. Il héberge des partisans. Il participe aux actions contre les traîtres. Arrêté par l'ennemi à Nandrin le 5 janvier 1944, il est incarcéré à la Citadelle de Huy, Saint Léonard à Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé le 12 mai 1944.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis le 20 septembre 1943
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de suc-
cès .

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi
la réalisation d'une série d'actions de sabotage dirigées contre la machine
de guerre ennemie et contre les traîtres .

Il héberge les Partisans . Il met son domicile à l'entière dispo-
sition du Groupement qui y entrepose un important matériel de munitions .

Arrêté en service commandé le 5 janvier 1944 à Nandrin, il est
interné à la Citadelle de Huy, puis à Saint Léonard à Liège, et fusillé le
12 mai 1944.

G R E G O I R E .

BRUXELLES, ALBERT, CHESLAIN

3 juin 1948

PREMIER PRAIRIAL, le 22 juillet 1945

Belge

Soldat

Soldat

Partisan

20 septembre 1943

inexistants sous l'occupation

néant:

néant:

français:

sa veuve:

WASKAR Andrée, Marie Stéphanie à NANDRIN.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis le 20 septembre
1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier
des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui
lui sont dévolues: diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds
pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'ar-
mes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages à Nandrin, le
Gondrex. Il constitue un dépôt d'armes et d'explosifs chez lui. Il héberge
des partisans. Il participe aux actions contre les traîtres. Arrêté par
l'ennemi à Nandrin le 5 janvier 1944, il est interné à la Citadelle de
Huy, Saint Léonard à Liège, il est sauvagement martyrisé et meurt
à l'âge de 32 ans, le 12 mai 1944, il fut fusillé le 12 mai 1944.

Secretariat Regional
Rue Rene Dubois 24
Statte HUY

HUY le 13 Janvier 1950

A Mr Rene ADAM
Secrtaire National de l ABP
Avenue Milcamps 33
Bruxelles

Cher ami

Voici reponse a lademande de renseignements concènant feu
Gregoire Camille d apres le double du dossier : activite;
expeditions punitives , sabotages distribution presse clandestine
aide aux refractaires hebergement de PA depot armes et munitions
Il fut arrete suite a son activite mais car il y a un mais
cet homme eu le nom d etre un traître c etait le masque vert
Si je n ai pu vous repondre plus tote est que je n etais pas en
possession des renseignements necessaires

Les renseignements que je vouâ donnez proviennent du double du
dossier et des renseignements obtenus
Amicalement atoi

LE Secrtaire Regional

Dalyze

Statut du Prisonnier Politique

Dossier n° : 9538 / HD

Cabinet : C. 18

Monsieur le Secrétaire
de A. B. P.

Monsieur le Secrétaire,

Je suis chargé en vue de
l'application du Statut du prisonnier politique, de
l'instruction de la demande introduite par la nommé
Daskar Andree, ayant droit de Gregoire Camille
né le 25.7.1915 à Ydnie Traineuse,
domicilié à ... on skrin ... n° ...
rue ... n° ...

Je vous saurais gré de bien
vouloir me faire connaître ses états de service dé-
taillés dans votre groupement, dont il déclare avoir
fait partie sous l'occupation, ainsi que le fait pré-
cis qui a donné lieu à son arrestation.

Avec mes remerciements an-
ticipés, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire,
l'assurance de mes sentiments très distingués.

appel du
L. O. - 12 - 1949.

Le Commissaire de l'Etat,

A. MELAERTS
COMMISSAIRE DE L'ÉTAT



Faisant suite à votre lettre du 10.11.50
ref. 9538 j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que le nommé Gregoire Camille
a participé à plusieurs actions armées contre
les troupes et à des sabotages contre les lignes de
communications. Il a eu en son dépôt d'armes et de munitions
à son domicile.

Il fut arrêté suite à ses activités dans la Résistance -
Veuillez agréer

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET DES PENSIONS.

Statut du Prisonnier Politique

Dossier n° : 9538 / AD

Cabinet : C. 18

4, rue Léon Frédéricq
LIÈGE

Gr. n° 44.

Liège, le 20. XII. 1949

Monsieur le Secrétaire
de
A. B. des Partisans.

Monsieur le Secrétaire,

Je suis chargé en vue de
l'application du Statut du prisonnier politique, de
l'instruction de la demande introduite par la nommée
Waskar Andrée ayant droit de Gregoire Camille
né le 25.7.1915 à Vervée - Trevisoise
domicilié à . . . Landrin
rue n°
au moment de son arrestation.

Je vous saurais gré de bien
vouloir me faire connaître ses états de service dé-
taillés dans votre groupement, dont il déclare avoir
fait partie sous l'occupation, ainsi que le fait pré-
cis qui a donné lieu à son arrestation.

Avec mes remerciements an-
ticipés, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire,
l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Commissaire de l'Etat,

A. MELAKIS
COMMISSAIRE DE L'ÉTAT



20.1.1950.

Monsieur le Commissaire de l'Etat
A. MELAERTS
4, rue Léon Frédéricq
L I E G E .

EFF. 13370/LM.

Monsieur le Commissaire de l'Etat,

Faisant suite à votre lettre du 10.1.1950, réf: Dossier n° 9538, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé GREGOIRE Camille a participé à plusieurs actions punitives contre les traîtres et à des sabotages contre les voies de communications. Il a eu un dépôt d'armes et de munitions à son domicile.

Il fut arrêté suite à son activité dans la Résistance.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de l'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Liquidateur National,

R. ADAM.

Attendu que l'enquête à laquelle il a été procédé par la police judiciaire à la demande de la Commission, démontre qu'après son arrestation, Grégoire est revenu à Wandrin en compagnie de la Feldgendarmerie, portant un masque et un uniforme allemand;

Qu'il servit d'indicateur à l'occupant et fut reconnu par divers témoins;

Qu'il a par ailleurs avoué notamment à Wathieu qu'ayant été battu il avait dû " parler " et dénoncer l'organisation.

Que dans ces conditions, Grégoire ne peut être considéré comme étant resté à la disposition de son organisation jusqu'à son décès;

Par ces motifs:

La Commission refuse la reconnaissance de la qualité de résistant armé au nom de Grégoire Camille.

Pour le Président de la Commission:
Le Greffier,

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

n° du dossier : III/13370
van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.

Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de
van COMMISSION DE CONTROLE
DE LA RESISTANCE
Rue PALAIS DE JUSTICE, n°
à H.M.Y. te

M (Nom) GREGOIRE (Prénoms) Camille
(Naam) (Voornamen)

rue n° à Wandrin
straat, n° , te

Province de Liège
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P.A.
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter

séance du 23 février 1950
zitting van

..... le 23 février 1950
, den

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.